



Pesticides et fertilisants

Il est interdit d'utiliser des pesticides sur l'ensemble du territoire de la Municipalité de Val-Morin. Seule l'utilisation de pesticides à faible impact est autorisée sans demande de permis :

Insecticides

Acétamipride
Acide borique
Borax
Dioxyde de silicium
(terre diatomée)

Méthopène

Octaborate disodique tétrahydrate
Phosphate ferrique
Savon insecticide
Spinosad

Fongicides

Soufre
Sulfure de calcium ou
polysulfure de calcium

Herbicides

Acide acétique
Mélange d'acides caprique et pélargonique
Savon herbicide

Les fertilisants et les engrais, qu'ils soient synthétiques ou naturels, sont néfastes pour l'environnement, principalement lorsqu'ils sont appliqués à proximité des lacs et des cours d'eau. Ils provoquent une croissance excessive des algues, des plantes aquatiques et des cyanobactéries (algues bleues).

Pour enrichir votre gazon tout en préservant l'environnement, pratiquez l'[herbicyclage](#). Cette méthode consiste à laisser le gazon au sol après l'avoir coupé. Évitez de couper votre gazon trop court. Une longueur de 5 à 8 cm est idéale. De cette façon, il sera plus résistant et les herbes indésirables auront plus de difficulté à pousser.